



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'emploi du travail
et des Solidarités**

Pôle Asile-Intégration, Populations vulnérables

Amiens le 12 avril 2023

Le Préfet de la Somme
à
Mesdames et Messieurs les candidats

Objet : Réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel dans la perspective du déploiement d'un programme AGIR dans le département de la Somme.

P/J : Cahier des charges des diagnostics pré-opérationnels AGIR

Madame, Monsieur,

La présente consultation est organisée conformément à l'article L 2120-1 et R 2122-8 du code de la commande publique dans la perspective de l'élaboration d'un diagnostic préalable au développement d'un programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) dans le département de la Somme.

Dans ce cadre, vous êtes invités à remettre une offre uniquement par voie électronique à l'adresse ddets-accueil-refugies@somme.gouv.fr.

Cette offre doit comprendre :

- une présentation synthétique du candidat ;
- un RIB de votre société ou association ;
- un extrait récent K bis si vous êtes une société ;
- les statuts de votre association ;
- vos attestations fiscales et sociales ;
- un mémoire technique décrivant :
 - la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation ;
 - la description des livrables devant être produits et des délais associés ;
 - les moyens humains mobilisés, notamment le nombre et le profil – type des personnes proposées pour la réalisation de la prestation ;
- un budget prévisionnel ;

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- prix de la prestation ;
- méthodologie employée, notamment analyse des sources documentaires et entretiens avec les acteurs locaux de l'intégration ;
- évaluation de l'architecture partenariale existante ;
- préconisation au regard du contexte départemental ;
- calendrier proposé pour la réalisation de la prestation.

La date de remise des offres est fixée au lundi 22 mai 2023 à 12 heures, délai de rigueur. Toute candidature transmise au-delà de cette date sera rejetée.

Pour le Préfet et par délégation,

La directrice départementale adjointe de l'emploi
du travail et des solidarités



Nathalie GATIER